

Voici la réponse du MDDEP à la question du BAPE posée lors de l'audience publique sur les éoliennes et la présence de bétail (DT4, p. 92):

Question DT4, p.92:

La commission d'enquête a demandé à Monsieur Denis Talbot de s'informer auprès du MAPAQ « concernant la problématique soulevé par monsieur Bruneau (concernant son troupeau de chèvres) et de voir avec eux s'ils ont des solutions ou des suggestions à cet effet ou encore s'ils ont déjà entendu parler de leur côté de problèmes provenant de la présence d'éoliennes à proximité finalement soit d'un pâturage de vaches ou d'un pâturage pour chèvres ou brebis ».

Réponse du MAPAQ

En réponse à la question : ont-ils déjà entendu parler de leur côté de problèmes provenant de la présence d'éoliennes à proximité soit d'un pâturage de vaches ou d'un pâturage pour chèvres ou brebis? La Direction régionale du Bas-Saint-Laurent après avoir fait quelques vérifications auprès de collègues de la région et de certains autres collègues en aménagement du territoire à Québec, précise que le MAPAQ n'a pas eu connaissance d'aucune plaintes relativement aux effets nocifs des éoliennes sur le bétail dans la région du Bas-St-Laurent où des éoliennes sont installées à proximité de pâturages.

En complément d'informations, le MAPAQ nous a fourni, une revue de littérature intitulé « L'effet des éoliennes sur le bétail et les autres animaux » réalisée en 2007 par un étudiant de l'Université Laval pour le compte du MAPAQ. L'étude est fournie en pièce jointe.

Hélène Desmeules

Chargée de projet

Service des projets en milieu terrestre

Direction des évaluations environnementales

675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

 (418) 521-3933, poste 4697

helene.desmeules@mddep.gouv.qc.ca